

Décision

Générale

colonial

Décision n° 56-404-1930 22/07/1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juillet 1930

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

l'askari de 2e classe Youssouf Abdoulé, matricule 25, à la solde annuelle de 2.100 francs, passe à la solde annuelle de 2.160 francs, à compter du 1er juin 1930. L'askari de police de 2e classe Ibrahim Sougal, matricule 27, à la solde annuelle de 2.100 francs, passe à la solde annuelle de 2.160 francs, à compter du 1er juin 1930. L'askari de 2e classe Hassen Saïd, matricule 12, à la solde annuelle de 2.100 francs, passe à la solde annuelle de 2.160 francs, à compter du 16 juin 1930.